



Partir à l'étranger sans carte de séjour ?

Par **Mouth**, le **26/12/2010** à **10:33**

Bonjour,
Je suis marié avec mon mari depuis 20 ans et nous sommes tous les 2 de nationalité étrangère. Nous avons décidé de nous séparer mais ce dernier me fait du chantage en m'obligeant à quitter la France sans ma carte de séjour pour que je ne puisse plus revenir . Cela est-il possible ?

Par **corima**, le **26/12/2010** à **12:58**

Bonjour, mais c'est votre mari qui a votre carte de séjour et qui ne veut pas vous la rendre ?
En plus, qu'il se détende, il n'a aucun droit à vous faire quitter le territoire français sans votre carte, tout comme il n'a aucun droit de faire de la rétention de document administratif.
Enfin, aucun droit à vous faire quitter la France tout court !!! Et s'il est violent avec vous, vous avez la loi pour vous et vous aider à divorcer encore plus vite.

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **13:42**

[citation]Bonjour, mais c'est votre mari qui a votre carte de séjour et qui ne veut pas vous la rendre ? [/citation]
Si oui, il faut immédiatement aller porter plainte pour vol (le vol entre époux n'a aucune immunité concernant la carte de séjour).
De toute façon, sauf à être une épouse docile et sans cervelle, l'époux n'a aucun moyen de contraindre sa conjointe à sortir de France si elle ne le veut pas.

Par **Mouth**, le **26/12/2010** à **15:17**

Oui effectivement c'est mon mari qui l'a et ne veut pas me la rendre.
Mais ou dois- je me renseigner pour affirmer que oui je ne veux pas quitter la France ?
De plus, j'aurais une autre question : c'est bien moi qui quitte la France et la maison comme il le souhaitait, lui de son coté demande le divorce, si je ne suis pas présente au moment du procès est ce qu'il pourrait affirmer que j'ai tout quitté sans rien demander de sa part, que ce soit pension ou pour vendre notre maison sur laquelle j'ai aussi mes droits ?

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **15:25**

[citation]Oui effectivement c'est mon mari qui l'a et ne veut pas me la rendre.[/citation]
Allez au commissariat pour porter plainte
[citation]Mais ou dois- je me renseigner pour affirmer que oui je ne veux pas quitter la France ? [/citation]
C'est tellement ahurissant comme question que je ne sais quoi répondre.
Cessez de vous considérer comme un sous-être humain soumis à l'autorité de l'homme et vous verrez, votre question vous semblera sans objet

Par **corima**, le **26/12/2010** à **15:32**

[citation]Mais ou dois- je me renseigner pour affirmer que oui je ne veux pas quitter la France [/citation]
Je rejoins Mimi, je suis sidérée que de nos jours et en France de surcroit, on puisse poser une question pareille.
Je pense que votre mari a juste réussi à vous éloigner du monde et de ses réalités.
VOUS ETES EN FRANCE MADAME, vous faites ce que vous voulez. Vous ne voulez pas quitter le territoire français, alors VOUS NE LE QUITTEZ PAS !
Vous restez ici, votre mari n'a pas plus de droit que vous sur le sol français.
Allez au commissariat porter plainte pour vol de papier contre votre mari et expliquez leur qu'il veut que vous quittiez la France sans carte de séjour pour vous empêcher de revenir. Battez vous, restez ici, divorcez et récupérez la moitié de vos biens ainsi qu'une pension alimentaire si vous avez des enfants et une pension compensatoire si vous avez beaucoup moins de revenus que lui